

DSK bientôt poursuivi pour viol en réunion ?

Les juges chargés de l'enquête s'appuient sur les témoignages de deux prostituées belges.

[Mis à jour le 4 mai à 16h25]

Dominique Strauss-Kahn conteste avoir exercé la moindre violence sur des femmes et dénonce une *"volonté de lynchage"*, ont indiqué aujourd'hui ses avocats, après que le parquet de Lille eut été saisi de faits présumés de viol en réunion en marge de l'affaire du Carlton.

Nouveau rebondissement dans l'affaire du Carlton de Lille. **Selon le quotidien Libération, les trois juges d'instruction en charge du dossier ont demandé ce vendredi un réquisitoire supplétif pour viol en réunion.**

Les juges visent quatre personnes : Dominique Strauss-Kahn, l'ancien directeur du FMI, Jean-Christophe Lagarde, commissaire, ancien chef de la sûreté à Lille, David Roquet, chef d'une filiale d'Eiffage, et son ami Fabrice Paszkowski, l'homme qui échangeait des SMS avec DSK.

La requête des juges s'appuie sur les témoignages de deux prostituées belges, Marie-Anne S. et Aurélie D., pour des faits ayant eu lieu entre le 15 et le 18 décembre 2010.

Marie-Anne S. affirme que DSK aurait *"utilisé la force, c'est-à-dire qu'il me tenait les mains. Il me tirait les cheveux, il m'a fait mal. Je pèse 50 kilos, lui est plus lourd"*.

Toujours d'après son récit sur procès-verbal, DSK essaie ensuite de la sodomiser. *"J'ai refusé en lui disant non, je ne veux pas. J'ai essayé de me dégager mais c'était compliqué car il était sur moi et il est très lourd [...]. Certes, je n'ai pas hurlé, mais j'ai dit clairement que je ne voulais pas, à plusieurs reprises à haute voix."*

Aurélie D. raconte aussi : *"Je me souviens bien. Je voyais à sa tête que ça ne lui plaisait pas. J'ai dit à DSK d'arrêter. Mais elle ajoute : "Je ne l'ai pas entendue dire non, si elle ne voulait pas et si elle avait crié je l'aurais entendue et je serais intervenue [...]. Il est vrai que DSK aimait bien s'attaquer aux petites nouvelles. Il fallait lui dire un non très ferme et pas un non plaintif qui avait plutôt tendance à l'exciter."*

Les deux femmes ont refusé de porter plainte. Le 26 mars devant les juges, DSK avait nié avoir eu des relations *"tarifées"*. *"Il n'y a eu aucun rapport brutal, aucune vision dégradée de la femme et aucune violence,"* avait-il aussi ajouté.